Règlement de la Bourse L.A.V.E.

Année 2027

Les buts de la Bourse L.A.V.E.

Depuis 1997, L.A.V.E., L'Association Volcanologique Européenne, a créé une bourse car elle considère qu'elle doit contribuer, par ses actions et avec ses ressources, à une meilleure connaissance et diffusion de la volcanologie. La bourse L.A.V.E. se propose d'aider un (ou deux) projet(s) d'étude dans des domaines variés (Sciences de la Terre, Géographie, Sciences Humaines, Art, Histoire, etc…) lié(s) aux volcans ou à la prévention des risques volcaniques. Cette bourse se veut un complément pour parfaire des études financées par d'autres sources publiques ou privées. Cette bourse est ouverte à toute personne physique ou morale. Les anciens lauréat(e)s de la Bourse ne pourront participer pendant un délai de deux ans.

Les dossiers des candidats

Pour postuler à la bourse L.A.V.E., les candidats doivent présenter un dossier composé de deux éléments :
(1) En 10 pages maximum (références non incluses), une description du projet d'étude, le cadre de la structure (université, association...), le budget prévisionnel (dont l'utilisation de la Bourse) ainsi que le calendrier de réalisation indiquant la date de remise du rapport de mission, de soutenance du mémoire ou de rédaction de l'article final. Un certificat d'inscription pourra être demandé.
(2) Un résumé de 2 pages maximum (figures incluses), résumant simplement le projet d'étude.
Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais.
Ce dossier est à adresser à Jean-Guillaume Feignon, responsable de la Bourse L.A.V.E. directement par mail : bourselave@gmail.com (fichier PDF ou Word).
Pour l'année 2027, la date limite d'envoi est fixée au 1er février 2027.

L'attribution de la Bourse L.A.V.E.

L'examen des dossiers est réalisé par un jury composé du Président de L.A.V.E., du responsable de la Bourse L.A.V.E., et de trois autres membres adhérents de L.A.V.E. Au moins deux scientifiques de l'Association sont membres de la commission. Le résumé de chaque dossier de candidature est posté sur le site réservé aux adhérents de L.A.V.E., qui pourront voter pour l'un des dossier (via l'outil en ligne AssoConnect). Les votes sont ouverts pour une période d'environ 3 semaines. Un minimum de 30 votes adhérents est requis. Les résultats sont ensuite combinés selon la procédure suivante : 50% jury/50% vote adhérents.
Le résultat final sera annoncé le 5 avril 2027 au plus tard.
Dans le cas où un seul dossier de candidature est reçu, celui-ci sera uniquement évalué par le jury. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse si aucun projet ne lui semble correspondre aux buts de la Bourse. Les motifs de refus peuvent être communiqués sur demande.

Montant et versement de la Bourse

Pour 2027 le montant budgétisé est de 2000 euros. Dans le cas où deux bourses sont attribuées, le montant budgétisé est de 1000 euros pour chacune des bourses.
La Bourse est versée en deux fois : une première moitié (1000 euros, ou 500 euros dans le cas où deux bourses sont attribuées) est versée dans les jours qui suivent l'annonce du résultat ; la deuxième moitié se fait dès réception de l'article pour la revue *LAVE*. Le rapport de mission/projet peut être joint en tant qu'annexe (optionnel).
En cas de dépassement du délai annoncé, non justifié à temps, le versement de la deuxième moitié de la Bourse peut être suspendu.

Diffusion des résultats

Le résultat final de l'attribution de la bourse L.A.V.E. est communiqué par mail (ou courrier) aux différents candidats, puis dans la revue *LAVE* avec la description des différents projets présentés, récompensés ou non.

Obligations du (ou des) lauréat(s) de la Bourse L.A.V.E.

Le(la) lauréat(e) est tenu(e) de présenter, avant le 1er novembre 2027, un article (~10 pages maximum) qui sera publié dans la revue *LAVE*.
Le(la) lauréat(e) est tenu(e) de citer L.A.V.E dans les publications concernant son étude aidée par la Bourse L.A.V.E.